



SYNTHÈSE DES TRAVAUX DU GROUPE EAU



Quelle gestion durable de l'eau dans les territoires ?

2022 - 2023

Réalisée dans le cadre du groupe de travail
thématique animé par la Coordination nationale
des Conseils de développement.



ÉDITORIAL

L'eau nous unit tous et toutes. (...) Qui dit eau dit santé, assainissement, hygiène et prévention des maladies. Qui dit eau dit paix ; dit développement durable, lutte contre la pauvreté, soutien aux systèmes alimentaires et création d'emplois et prospérité (...) L'eau est également une question de droits humains et d'égalité des genres (...) c'est pourquoi elle doit être au centre de l'agenda politique mondial.

Déclarations d'ANTÓNIO GUTERRES, Secrétaire général de l'ONU,
à l'occasion de la conférence des Nations Unies sur l'eau en mars 2023

Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau.

ODD 6, Objectifs de développement durable, ONU

Les cours d'eau, plan d'eau et zones humides abritent un grand nombre d'espèces d'algues, plantes, insectes, poissons, amphibiens, mammifères... et répondent aux besoins essentiels d'autres espèces comme les oiseaux migrateurs ou les chauves-souris, par exemple. Maintenir cette biodiversité et les services écologiques associés est indispensable.

Office Français de la Biodiversité

METTRE LES CITOYENS AU COEUR DE LA GOUVERNANCE DE L'EAU

Depuis quelques années, les enjeux autour de l'eau sont devenus cruciaux pour un grand nombre de territoires.

La France fait face à des épisodes de sécheresse de plus en plus fréquents et intenses, avec des régimes de précipitations parfois extrêmes et des périodes de chaleur accrue qui contribuent à la diminution des réserves en eau. En 2019, plus de 67 % du territoire métropolitain a été concerné par des mesures de restriction d'eau [1]. Les précipitations sont pourtant primordiales. En 2017, près de 32 milliards de m³ d'eau douce ont été prélevés (dont 80 % en eau de surface), ce qui correspond seulement à 23 jours de pluie par an en France métropolitaine. Or ces prélèvements permettent d'alimenter nos besoins en eau potable (17 % des prélèvements) mais sont aussi utilisés pour l'agriculture (9 %), le refroidissement des centrales nucléaires (50 %), les industries (8 %) ou encore les canaux de navigation (16 %), sans oublier la part qu'il convient de laisser au milieu.

Au-delà de la quantité, la qualité de l'eau constitue aussi une préoccupation importante. Or aujourd'hui selon la Cour des comptes [2] et au regard des critères définis par la directive cadre sur l'eau, 56 % des masses d'eau de surface et 33 % des masses d'eau souterraines ne sont pas en bon état écologique. Pour les eaux de surface, le problème vient des pollutions diffuses (nitrates ou pesticides) pour 43,3 %, les pollutions ponctuelles touchant 25,4 %, et des prélèvements d'eau excessifs atteignant 19,4 %. Pour les eaux souterraines, 10,7 % sont considérées sous tension.

Ceci n'est pas sans conséquence. 9,4 % de la population (soit près de 6 millions d'habitants) a été alimentée par une eau non conforme aux limites de qualité autorisées pour les pesticides au moins une fois au cours de l'année (chiffres de 2018). De plus, le volume de perte en eau par fuites sur le réseau de distribution d'eau n'est pas négligeable puisqu'il avoisine les 20 % du volume introduit dans le réseau de distribution par an. A l'échelle de la France, les pertes par fuites annuelles représentent près d'un milliard de m³.

Enfin, la préservation des zones humides et des milieux aquatiques, essentiels à la biodiversité et à l'équilibre écologique est plus que jamais d'actualité. Depuis le début du XXI^{ème} siècle, 58 % des 132 sites humides emblématiques évalués entre 2000 et 2020 se sont dégradés (dont 21 % se sont fortement dégradés).

Les problématiques de sécheresse, la pollution des eaux, la nécessaire protection des milieux aquatiques, ou encore une meilleure réutilisation de la ressource, sont donc autant de défis à relever et à prendre en compte dans les politiques publiques. La question de l'eau suscite également de plus en plus l'intérêt et la participation des citoyens. En effet, les préoccupations concernant l'accès à l'eau potable, la protection des milieux, le partage et la gestion durable de la ressource mobilisent les individus, mais également des collectifs ou des instances de participation citoyenne.

[1] OFB et SDES, Datalab « Eau et milieux aquatiques – Les chiffres clés Edition 2020 », décembre 2020

[2] Rapport de la Cour des comptes « La gestion quantitative de l'eau en période de changement climatique – Exercices 2016-2022 », juillet 2023

C'est dans ce contexte que de nombreux conseils de développement, lieux de débats et de propositions citoyennes créés à l'échelle d'une intercommunalité ou d'un territoire de projet, composés de citoyens et d'acteurs qui s'engagent bénévolement au service de leur territoire, se sont saisis de la question de l'eau.

Forts des 116 conseils de développement membres de notre réseau national, répartis sur l'ensemble du territoire aussi bien dans les territoires ruraux que urbains, et pour répondre à leur demande d'initier un travail inter-conseils de développement, nous avons lancé il y a un an, un groupe de travail spécifique sur cette thématique.

A travers le prisme de la gestion et de la gouvernance de l'eau, les travaux ont permis de mettre en lumière une grande diversité de solutions et de pratiques mises en œuvre dans les territoires, issues des réflexions des conseils de développement membres de la Coordination nationale (CNCD).

La gestion de la ressource, fil directeur de cette synthèse, constitue alors la clé pour équilibrer les usages de l'eau, tout en garantissant une utilisation efficace selon les usages et sa préservation à long terme. La participation des citoyens et l'intégration de leurs réflexions dans les politiques publiques, peut également contribuer à une meilleure prise de décisions, à une plus grande responsabilité des acteurs impliqués, en faveur d'une gestion toujours plus durable de la ressource eau.

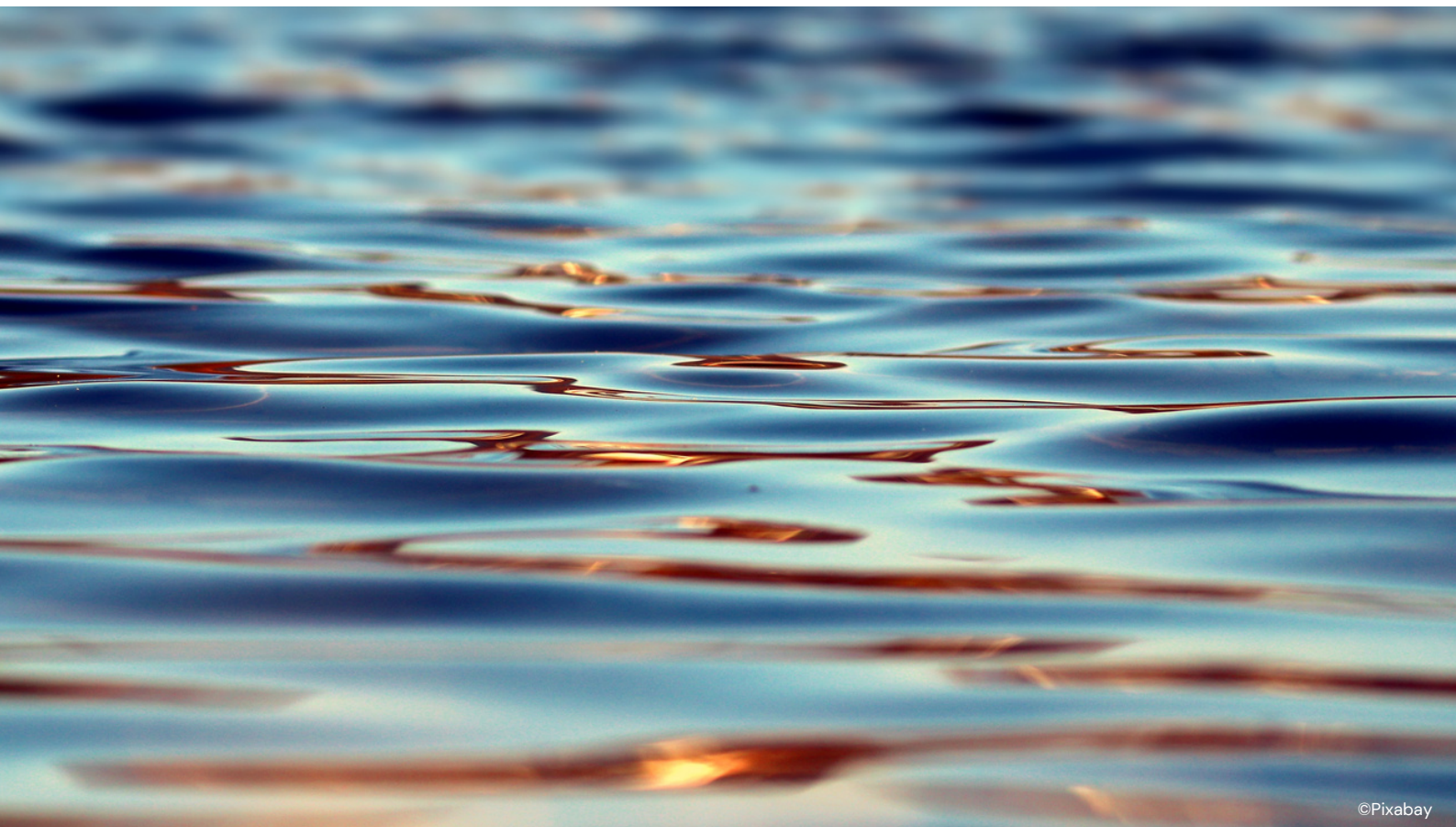


TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1	7
APPROCHE DU SUJET ET MÉTHODE DE TRAVAIL	
PARTIE 2	13
INTERPELLATIONS ET EXEMPLES	
INTERPELLATION 1	13
Renforcer la place des conseils de développement dans la gouvernance de l'eau pour impliquer les acteurs du territoire dans les décisions liées à la gestion de la ressource eau.	
INTERPELLATION 2	15
Cartographier les acteurs de l'eau pour une gouvernance plus efficace.	
INTERPELLATION 3	20
Sensibiliser et informer les citoyens pour utiliser plus durablement l'eau.	
INTERPELLATION 4	23
Ouvrir les débats aux citoyens et étudier leurs propositions.	
INTERPELLATION 5	24
Accélérer l'adaptation de l'agriculture vers des modèles plus résilients pour préserver la ressource eau en quantité et en qualité.	
INTERPELLATION 6	25
Renforcer la collecte et la mise à disposition de données sur la répartition et les usages de l'eau, y compris en termes de prospective.	
INTERPELLATION 7	27
Encourager les actions pour réutiliser l'eau et lutter contre l'imperméabilisation des sols.	
INTERPELLATION 8	28
S'appuyer sur les conseils de développement et leur connaissance fine et locale des enjeux de leur territoire.	
INTERPELLATION 9	29
Mieux informer les élus et les habitants, reconnaître les risques possibles associés à l'eau, et prendre des mesures en adéquation avec ces risques.	
INTERPELLATION 10	30
Préserver la ressource en eau dans un contexte de dérèglement climatique.	
INTERPELLATION 11	32
Allier urbanisation et protection des milieux naturels et zones humides dans les politiques d'aménagement du territoire.	
INTERPELLATION 12	34
Instaurer une tarification de l'eau plus équitable, durable, et transparente.	
CONCLUSION	36

APPROCHE DU SUJET ET MÉTHODE DE TRAVAIL

CONTEXTE

La France possède une politique de l'eau fondée sur quatre grandes lois (1964, 1992, 2004 et 2006) et encadrée par la directive-cadre européenne sur l'eau publiée en 2000. Le territoire français est découpé en 12 grands bassins hydrographiques qui constituent depuis 1964, le fondement de la politique de l'eau française. Chaque bassin est associé à deux instances, chargées de la gestion et de la protection des ressources en eau : le Comité de bassin et l'Agence de l'eau. Le Comité de bassin, composé d'élus des collectivités (40 %), représentants des usagers de l'eau (40 %), et de représentants de l'Etat (20 %) élabore la politique de gestion de l'eau conciliant les besoins du bassin avec les orientations nationales et européennes de l'eau. L'Agence de l'eau constitue quant à elle l'organisme exécutif chargé de mettre en œuvre cette politique.

À l'échelle de chaque bassin, plusieurs outils de planification permettent une gestion intégrée de l'eau : les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE).

Pourtant, la gestion des politiques publiques en faveur de l'eau et des

milieux aquatiques est confrontée à des obstacles importants de diverses natures à ne pas sous-estimer (Rapport d'information du Sénat n°142 sur l'avenir de l'eau, novembre 2022). Plusieurs défis restent donc à relever.

Du point de vue de la gouvernance, les périmètres hydrographiques ne sont pas les périmètres politiques. Selon la Cour des comptes [3], « cette situation complique la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales, l'identification de leur responsabilités respectives et la coordination de leur action ».

Ensuite, les politiques publiques ne sont pas toujours cohérentes. En effet, la politique de l'eau n'est pas une politique environnementale, mais est le fruit de l'aménagement du territoire et du développement économique. La question de l'entraide et du partage de l'eau entre territoires se pose également. Comment mettre en place des solidarités entre amont et aval, entre ceux qui bénéficient de la ressource eau pour leurs usages (industriels, économiques, urbanisation...) et ceux qui agissent pour la préservation de cette ressource et des zones humides ?

[3] Rapport public annuel de la Cour des comptes, « Une organisation inadaptée aux enjeux de la gestion quantitative de l'eau », chapitre 6, 2023

Enfin la compréhension des mécanismes inhérents à la politique de l'eau s'avère particulièrement complexe, tant sur le plan technique qu'opérationnel. Si les SAGE et les SDAGE sont soumis à l'avis du public, et que de nombreux éléments sont mis à disposition de tous sur les sites Internet des préfectures, seuls quelques « initiés » sont en mesure de maîtriser les nombreux paramètres en jeu, comme l'explique le Sénat dans son rapport [4]. Ainsi, la transparence de ces procédures ne garantit pas automatiquement l'engagement du public et la compréhension des enjeux à une échelle plus large. Cet état de fait engendre alors une prédominance des spécialistes de la question de l'eau, des « experts », dont le cercle reste très fermé. Un article récent de la Gazette des communes, couvrant un colloque du Cercle français de l'eau [5], souligne à juste titre que « le monde de l'eau est un entre-soi rempli d'experts (...) la politique de l'eau est ainsi dépolitisée et renvoyée à la recherche des meilleurs choix techniques possibles. »

En plus d'être complexe, la gouvernance de l'eau est également difficile à faire évoluer. Si la loi NOTRe (2015) prévoyait initialement de rendre obligatoire le transfert des compétences « eau et assainissement » des communes vers les communautés de communes et les communautés d'agglomération (les communautés urbaines et les métropoles exerçant déjà leurs compétences à titre obligatoire), toutes les intercommunalités n'ont pas intégré cette compétence. D'après le treizième rapport de l'Observatoire de services publics d'eau et d'assainissement [6], le transfert concerne 69,9 % des intercommunalités en 2021.

Pourtant, une fois réalisé, le transfert de cette compétence permet de nombreux apports « en termes de capacité d'investissement, de réponse face aux situations de crise telles que des sécheresses, et d'articulation avec les autres compétences dont la Gemapi et l'urbanisme » comme le souligne Intercommunalités de France dans l'une de ses publications [7]. De plus, la prise en charge de cette compétence à l'échelle intercommunale offre la possibilité de mettre en œuvre « une politique intégrée de l'eau, pilotée par les élus locaux et inscrite dans la stratégie de chaque territoire », et permet « d'embrasser tous les enjeux du cycle de l'eau ».

Une gouvernance solide permet donc de prévenir les risques de manière plus efficace, de favoriser la planification à long terme, de gérer la ressource de manière plus durable, en préservant au mieux les écosystèmes tout en répondant aux besoins des usagers.

« Les moyens à mobiliser pour concrétiser ces objectifs relèvent à la fois de l'Etat, des collectivités locales, des acteurs économiques, des associations et des citoyens. »
Plan « Eau » du gouvernement, mars 2023

Avec leur compréhension fine des citoyens et des territoires, leur approche pédagogique, et leur capacité à faciliter les débats, les conseils de développement ont une réelle plus-value à apporter sur le sujet. Ils ont donc toute leur place au sein de cette gouvernance, clé d'une gestion plus durable et équitable de la ressource.

[4] Rapport du Sénat n°142 sur l'avenir de l'eau, novembre 2022

[5] Arnaud Garrigues, « Politique de l'eau : ce qu'il faut changer (ou pas) dans le modèle actuel », La Gazette des communes, avril 2022

[6] « Panorama des services et de leur performance en 2021 »

[7] Intercommunalités de France, « Vers l'exercice intercommunal des compétences eau potable et assainissement : surmonter les blocages, trier les enseignements des transferts réalisés », janvier 2023

LA VOLONTÉ DE MENER UN TRAVAIL INTER-CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

Lors de nos Rencontres nationales organisées en novembre 2021 à Saint-Raphaël, un atelier était consacré au sujet de l'eau. Un travail en commun a permis la rédaction d'un « Manifeste pour une politique participative et contributive de l'eau durable des rivières à l'océan » [8].

Suite à ces rencontres, plusieurs conseils de développement ont exprimé la volonté de mener un travail en commun sur le thème de l'eau à partir des grands axes du manifeste et dans une démarche de prospective territoriale. Dans ce cadre, nous avons créé un groupe de travail sur l'eau que nous animons depuis son lancement.

Depuis la première réunion, le groupe s'est donné plusieurs objectifs :

-  Définir l'apport des conseils de développement dans le débat sur les problématiques liées à la gestion de l'eau
-  Comprendre les enjeux auxquels sont confrontés les territoires dans leur diversité à moyen et long terme
-  Inciter les conseils de développement à s'emparer de ces questions pour mieux appréhender la thématique de l'eau dans les territoires



Le travail réalisé a mis en exergue une grande diversité de problématiques et de nombreux sujets ont fait l'objet de réflexions comme le partage et les usages de l'eau, la qualité de l'eau, la réutilisation de la ressource, sa tarification, ou encore la gestion des risques et la protection des zones humides. Une attention particulière a été donnée aux sujets relatifs aux littoraux (modification et gestion du trait de côte, lien terre-mer...), de nombreux territoires de conseils de développement étant concernés par ces enjeux. La gouvernance de l'eau a également été questionnée et a fait l'objet de nombreux échanges tout au long des réunions. Perçue comme un élément fondamental d'une gestion plus durable de la ressource, le groupe s'est positionné sur le rôle que peuvent jouer les conseils de développement aux côtés des acteurs de l'eau existants.

[8] <https://conseils-de-developpement.fr/wp-content/uploads/2021/11/manifeste-eau-13e-rencontres-codev.pdf>

La problématique de l'eau est complexe et transversale. Pour aider les réflexions du groupe, nous nous sommes appuyés sur les interventions de personnes ressources :

 **Agnès d'Artigues**
(Syndicat mixte du bassin de Thau) qui a présenté le contrat de gestion intégrée du bassin de Thau

 **Thierry Burlot**
(Président du comité de bassin Loire-Bretagne) qui a présenté les deux lois structurantes de la gestion de l'eau en France, ainsi que les trois problèmes majeurs dans ce dispositif d'anticipation et de gestion de l'eau

Plus récemment, nous avons organisé un webinaire sur la thématique de l'eau au cours duquel deux avis du CESE adoptés en avril et mai 2023, ont été présentés par leurs rapporteurs :

 *Comment favoriser une gestion durable de l'eau (quantité, qualité, partage) en France face aux changements climatiques ?*

 *SNML2 : se mobiliser dès maintenant pour atteindre le bon état écologique*



L'OBSERVATOIRE TERRITORIAL ET CITOYEN, UN OUTIL D'AIDE À LA RÉFLEXION POUR LE GROUPE DE TRAVAIL

Ce travail a également été l'occasion pour les participants de questionner la disponibilité des informations sur la thématique de l'eau, et de réfléchir aux données pertinentes pour leurs contributions.

Aborder la question de la ressource en eau implique de connaître l'état de cette ressource. Par conséquent, disposer d'informations, en particulier de données fiables et exploitables est primordial pour progresser vers une gestion plus durable de l'eau. Comme l'indique le Rapport de l'Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable (IGEDD) sur la gestion de l'eau lors de la sécheresse 2022, « l'Etat doit donner une impulsion forte pour capitaliser et organiser le recueil et la valorisation des données parmi l'ensemble des partenaires sur le territoire, en créant les conditions d'une bonne coordination en la matière ».

Dans ce cadre, à travers l'Observatoire territorial et citoyen, plateforme que nous avons mise en place en 2022, et avec l'aide de la société TaDatum, nous avons mis à disposition des données concrètes, des éléments de diagnostic et de compréhension des territoires, et de les visualiser à travers des cartes et des graphiques avec entre autres :

 Une cartographie nationale superposant les grands bassins hydrographiques, et les périmètres des conseils de développement

 La répartition des surfaces par grand bassin

 Une cartographie nationale des principaux cours d'eau et des conseils de développement

 La répartition des longueurs des principaux cours d'eau par bassin

Zoom sur l'Observatoire territorial et citoyen



L'Observatoire territorial et citoyen est une plateforme web mise en place en 2022.

Issue d'une réflexion commune entre la Coordination nationale des Conseils de développement et TaDatum, elle est conçue pour faciliter l'accès, la compréhension, et l'analyse de données pour un public non spécialiste de l'open data. En effet, malgré l'ouverture des données publiques qui s'est fortement développée ces dernières années, leur accès reste souvent complexe, et est encore trop peu généralisé.

L'Observatoire constitue alors un point de départ pour alimenter les discussions sur les données et sur la manière de les représenter, dans le but de les rendre intelligibles et accessibles au plus grand nombre.



OBSERVATOIRE TERRITORIAL ET CITOYEN

©CNCD, 2023

Les données et les cartographies présentées ont permis d'ouvrir le débat, d'informer et de comprendre les grands enjeux autour de la thématique eau.

Plus largement, les chiffres clés sélectionnés et mis à disposition dans l'Observatoire, constituent un support pour les conseils de développement, et leur permettent de s'appuyer sur des informations pertinentes pour contribuer activement aux réflexions liées à la gestion de la ressource eau sur leur territoire.

A travers douze interpellations déclinées en leviers opérationnels et illustrées par des exemples éclairants, ce document

synthétise les réflexions du groupe de travail dont les grands axes sont listés ci-après.

Pour faire face au défi de la gestion de l'eau, et en écho aux mesures décrites dans le plan Eau du gouvernement présenté en mars dernier, il met en lumière les idées, les points de blocage, les actions à mettre en place, mais aussi les initiatives déjà à l'œuvre dans les territoires, impulsées par les conseils de développement et potentiellement répliquables sur l'ensemble du territoire national.

Les grands axes thématiques abordés



Gouvernance de l'eau



Sensibilisation et mobilisation des citoyens



Utilisations et partages de l'eau



Préservation et réutilisation de la ressource



Gestion des risques et préservation des milieux



Qualité et prix de l'eau

SIX SUJETS DE
RÉFLEXIONS

02

INTERPELLATIONS ET EXEMPLES



Interpellation 1

Renforcer la place des conseils de développement dans la gouvernance de l'eau pour impliquer les acteurs du territoire dans les décisions liées à la gestion de la ressource eau.

Etablir une compréhension claire des différentes parties prenantes impliquées dans la gestion de l'eau. Renforcer la place des conseils de développement en s'appuyant sur la diversité de ses membres, pour assurer une représentation équitable et une prise de décision collective.

La multiplicité des acteurs de l'eau peut induire des conflits liés au partage des usages, de la distribution, ou encore du prix de l'eau, et peut complexifier la prise en compte de ces enjeux. Faire en sorte que le conseil de développement joue un rôle « pont » entre l'ensemble des acteurs concernés, dont certains sont parfois exclus du débat.

Valoriser le rôle de médiation du conseil de développement, et sa capacité à mobiliser et donner la parole aux acteurs du territoire. S'appuyer sur le conseil de développement pour encourager le dialogue et favoriser les partenariats.

Promouvoir la coordination et le partage entre conseils de développement, institutions et acteurs du territoire.



©Getty Images Signature

INITIATIVE

Des Assises Citoyennes de la mer et du littoral : donner la parole aux acteurs du territoire

Le réseau des Conseils de développement bretons a organisé le 1er décembre 2022 les 4èmes Assises Citoyennes de la mer et du littoral, portant sur le thème suivant : « Les ports maritimes et fluviaux, un atout pour le développement durable de la Bretagne ».

A partir des réflexions menées par les conseils de développement, les Assises ont pour objectif d'échanger et de débattre autour des enjeux liés à la mer en Bretagne, afin d'apporter des

éléments de réflexion, mais aussi des contributions et des questionnements sur les stratégies maritimes locales et régionales, et leur intégration dans le projet régional. Ces Assises Citoyennes permettent aux acteurs de la mer et du littoral de s'exprimer au travers d'une prise de parole, et ainsi contribuer à la mise en œuvre du projet de développement durable pour la Bretagne.

cdbretagne.org/assisesmerlittoral.bzh/?Accueil
assisesmerlittoral.bzh/?Programme2019

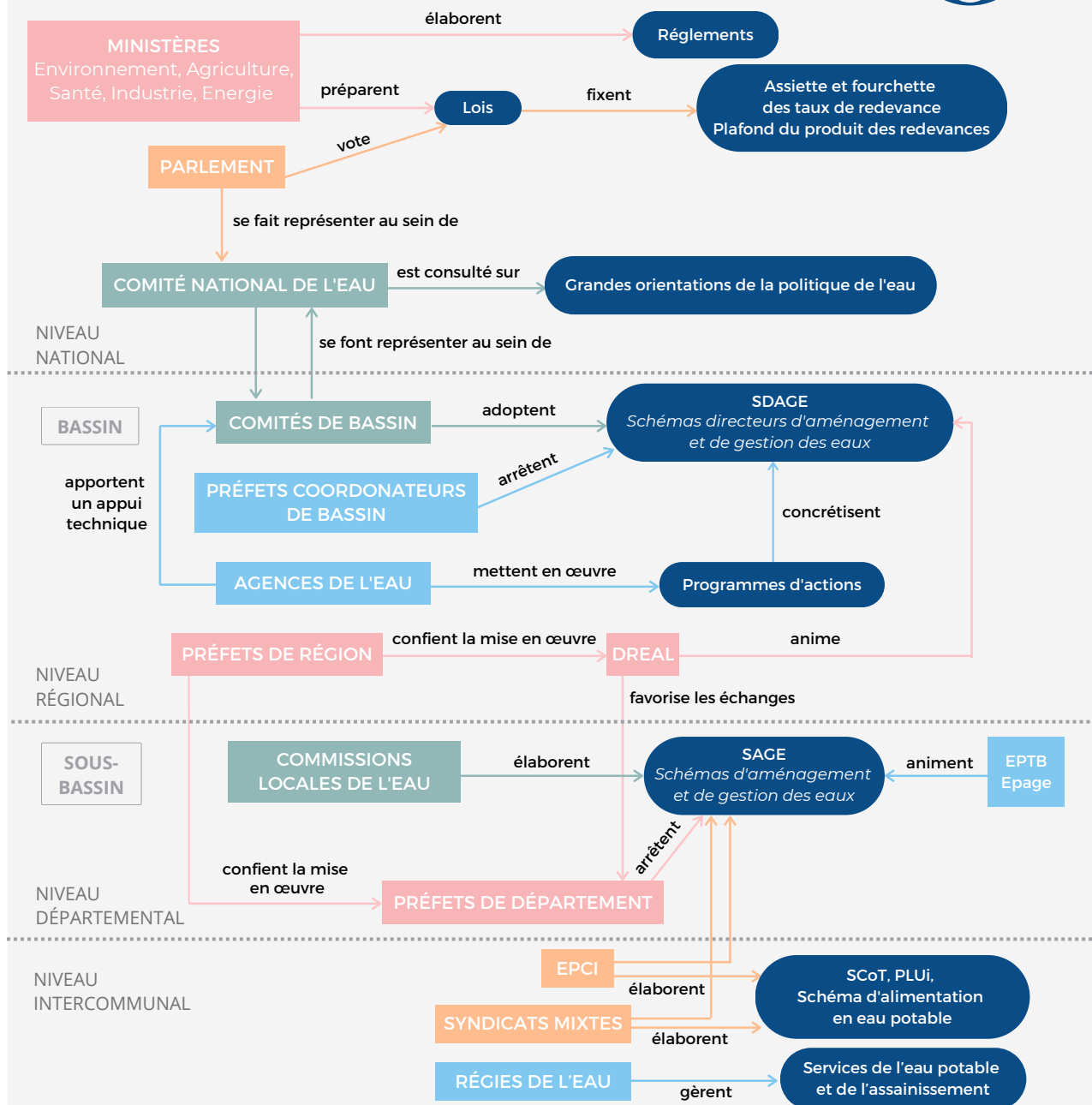
Intégrer les conseils de développement aux comités de bassin. L'Etat, les collectivités (régions, EPCI, mairies...), représentants des pêcheurs, consommateurs, associations de protection de l'environnement, industriels, agriculteurs... y siègent. Des représentants de conseils de développement auraient donc toute leur place au sein de ces comités de bassin.



Interpellation 2

Cartographier les acteurs de l'eau pour une gouvernance plus efficace.

Zoom sur la gouvernance de l'eau



*A noter : A ce schéma s'ajoutent les projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE), une démarche qui vise à impliquer les usagers de l'eau d'un territoire dans un projet global en vue de faciliter la préservation et la gestion de la ressource eau. Ce dispositif est placé sous l'autorité du préfet coordonnateur de bassin.

Légende :

NIVEAU RÉGIONAL

BASSIN

Echelle de gestion administrative

Echelle de gestion et de planification dédiée à l'eau

Instance élue

Instance de concertation

Instance exécutive de l'Etat

Instance/Organisme dédié à l'eau

Outil de planification, politique, règlement, programme d'action

Repenser le mille-feuille que représente la gouvernance de l'eau qui à l'heure actuelle, complexifie la gestion de l'eau vers « une gouvernance ouverte, plus efficace et plus lisible » [9].

Avoir une approche transverse du sujet qui suppose d'intégrer toutes les facettes de la problématique relative à la gestion de l'eau afin de coordonner les actions de l'ensemble des acteurs concernés, intégrant les territoires en amont et aval.

INITIATIVE

Formation Design territorial : prendre en main un outil cartographique pour identifier les acteurs de l'eau

Le réseau des Conseils de développement bretons est à l'initiative de l'organisation de deux sessions de formation (fin juin et début juillet) à l'outil cartographique comme outil de médiation sur, notamment, la problématique de l'eau.

Cette approche écosystémique qui doit encore être approfondie, permet d'identifier les irritants, les acteurs clés et les parties prenantes afin de faire émerger les besoins réels, de lever certaines oppositions et être forces de propositions collectives.

Cette formation a permis de découvrir une méthode et un outil utilisant un langage simple et permettant d'identifier sur un territoire donné les acteurs concernés par la production et la consommation de l'eau en définissant pour chacun et par chacun leurs besoins et leurs irritants.

La nature de l'outil permet également d'associer sur un même support des acteurs de cultures et de compétences très variées afin de caractériser le territoire en facilitant la coconstruction.

Réseau des Conseils de développement bretons



©CD Pays d'Auray, 2023

[9] Plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau, 30 mars 2023

Dépasser les problèmes de compétences et de responsabilité sur le sujet, qui ralentissent les débats et les prises de décisions, et oser intégrer de nouveaux modèles.



CONTRIBUTION

Un nouveau modèle économique pour faire face à une crise sévère du service public de l'eau en Guadeloupe

Le 30 juillet 2020, le Conseil de développement de Cap Excellence a examiné au cours de sa séance plénière, la question du Service public de l'Eau et a partagé les constats suivants :

- Une crise sévère du service public de l'eau due non pas à un manque de la ressource mais au mauvais état des réseaux et équipements qui n'ont pas été entretenus, ni renouvelés par les différents opérateurs de l'eau et les autorités en charge de la compétence.
- Cap Excellence, client du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau et d'assainissement de la Guadeloupe (SIAEAG) dont le service est défaillant (gouvernance défaillante, dégradation du service...).

Face à ces constats, le Conseil de développement propose dans son avis une réorganisation du service public de l'eau. Il insiste sur la nécessité d'aller vers un nouveau modèle économique pour un service public de l'eau rationalisé et efficient, ainsi qu'à la création d'une structure dimensionnée financièrement et juridiquement pour y parvenir.



*Conseil de développement de Cap Excellence,
Guadeloupe*

Pour plus d'informations, consultez le document complet



INITIATIVE

Mise en place d'une Assemblée dédiée au sujet de l'eau : l'exemple du « parlement de l'eau » en Bretagne

Le 18 janvier 2022, un « parlement de l'eau » est créé en Bretagne. Cette nouvelle instance bénéficie de nouvelles compétences en matière de gestion de l'eau permettant d'adapter l'action publique aux besoins locaux. Par exemple, elle a pour avantage de laisser plus de place à de nouveaux opérateurs de l'eau tels que les

intercommunalités, acteurs publics ou encore économiques et associatifs.

A travers ce nouveau lieu de débat, c'est toute la gouvernance de l'eau qui est repensée en faveur d'une gestion plus durable de la ressource, et en adéquation avec les besoins du territoire.

INITIATIVE

L'exemple du syndicat Eau47 dans le Lot et Garonne : un syndicat mixte « à la carte »

Le Syndicat Eau47 est un Etablissement Public Local compétent en matière d'assainissement et d'eau potable. Son rôle est de garantir aux usagers la qualité, la continuité et la pérennité des services publics d'eau potable et d'assainissement, et l'harmonisation du prix de ces services.

Ce syndicat mixte fermé est un syndicat « à la carte ». Il regroupe les communes ayant transféré leurs

compétences et directement gérées par Eau47, ainsi que les communes et EPCI adhérant à l'Etablissement sans avoir pour autant transféré leurs compétences et bénéficiant de l'expertise administrative et technique du Syndicat.

Chaque membre peut donc, pour tout ou partie de son territoire, transférer au syndicat Eau47 tout ou partie des compétences exercées par celui-ci.

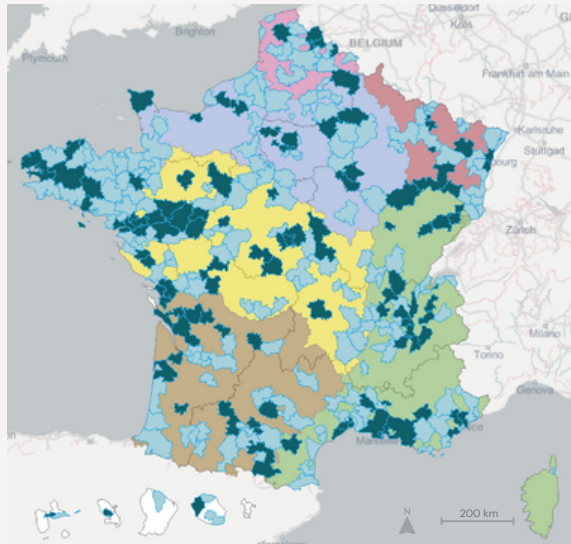
<https://www.eau47.fr/>



Repenser la gouvernance de l'eau à l'échelle des bassins hydrographiques, en donnant moins de poids au périmètre politique et plus de poids au périmètre hydrographique. Une approche plus intégrée permet de développer des stratégies d'adaptation spécifiques aux bassins, en prenant en compte les caractéristiques géographiques, climatiques et socio-économiques locales.

OUTIL

Cartographie des grands bassins hydrographiques et des conseils de développement



- Les conseils membres de la CNCD
- Les conseils non membres de la CNCD
- Les grands bassins

Cette carte réalisée avec l'aide de la société Tadatum disponible dans l'Observatoire territorial et citoyen porté par la Coordination nationale des Conseils de développement, représente le périmètre des grands bassins hydrographiques ainsi que les territoires couverts par les conseils de développement sur l'ensemble du territoire national.

Un premier pas pour comprendre comment s'organisent ces bassins hydrographiques géographiquement, et la place des conseils de développement dans ce paysage.

©Observatoire territorial et citoyen, CNCD, 2023



Interpellation 3

Sensibiliser et informer les citoyens pour utiliser plus durablement l'eau.

Miser sur la formation et le développement des compétences sur le sujet dès le plus jeune âge. Donner une attention particulière aux jeunes en proposant des actions qui leur sont dédiées, et en comptant sur eux pour qu'ils instruisent leurs parents et grands-parents.

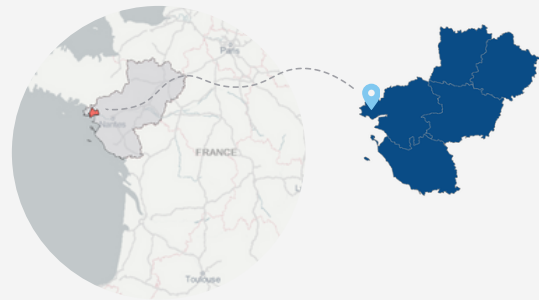
Faire de la pédagogie à destination des habitants d'un territoire en s'appuyant sur les compétences des conseils de développement en matière d'organisation de réunions d'information ou de conférences.

INITIATIVE

Organisation d'une soirée événement « Après l'été 2022, parlons de l'eau potable »

Le 31 janvier 2023, le Conseil de développement de Saint-Nazaire a organisé une soirée consacrée à la thématique de l'eau potable, permettant aux habitants de mieux comprendre les enjeux autour de ce sujet dans leur territoire. Au cours de cette soirée riche en échanges, plusieurs problématiques ont été soulevées comme la provenance de l'eau ou sa répartition, en rappelant les contraintes géographiques du territoire et les événements historiques qui l'ont marqué.

Quatre intervenants de qualité étaient présents et ont pu apporter leur regard sur ces questions.



Conseil de développement de Saint-Nazaire,
Pays de la Loire
Pour plus d'informations, consultez la synthèse



©CD de la CARENE, 2023

INITIATIVE

Le « Big jump », un événement pour se réapproprier son environnement aquatique

Le 9 juillet 2023, la Métropole du Grand Paris et les partenaires de l'Entente Axe Seine ont donné rendez-vous pour la deuxième édition du « Big Jump » afin de sensibiliser les habitants à la qualité de l'eau et de favoriser l'appropriation de la Marne, de la Seine et des canaux autour d'animations festives et ludiques.

Le « Big Jump », à l'initiative de l'association European River Network, propose aux citoyens partout en Europe chaque deuxième dimanche

de juillet à 15h00 de sauter à l'eau en même temps.

Cet acte symbolique a pour objectif de se réapproprier son environnement aquatique y compris en milieu urbain.



Conseil de développement de la Métropole du Grand Paris, Ile-de-France



©DiscoA340, 2022

INITIATIVE

Organisation d'une conférence-débat « Objectif-eau, notre territoire en action »

En novembre 2022, une conférence-débat sur le sujet de la gestion de l'eau est organisée par le Conseil de développement de Mont de Marsan aggro. Espace de dialogue et de partage d'information, elle a permis aux citoyens de poser leurs questions et d'échanger autour du sujet. Elle a également été l'occasion pour le conseil de développement de faire le point sur les actions engagées et les acteurs impliqués dans la gestion des milieux aquatiques, sur la gestion du

petit cycle de l'eau, ou encore sur la mise en œuvre d'activités pouvant impacter le fonctionnement des cours d'eau.



Conseil de développement de Mont de Marsan, Nouvelle-Aquitaine

Pour sensibiliser le plus grand nombre, s'appuyer sur les conseils de développement et leur capacité à mobiliser des acteurs locaux et des citoyens, à travers l'organisation d'ateliers de sensibilisation permettant de stimuler la réflexion collective. En favorisant l'implication de l'ensemble des parties prenantes sur ces enjeux, ils favorisent l'appropriation et la mise en œuvre de mesures nécessaires pour une gestion plus durable et équilibrée de l'eau.

S'appuyer sur la capacité des membres des conseils de développement, acteurs facilitant la participation citoyenne, à faire remonter les préoccupations et les intérêts des citoyens et du territoire, permettant de recueillir opinions et suggestions, afin de prendre des décisions plus éclairées.

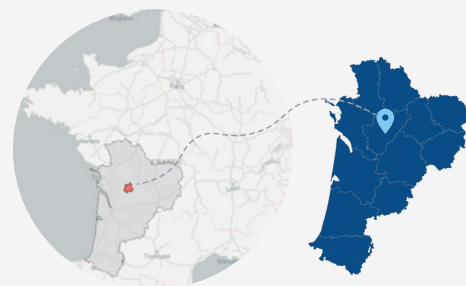
INITIATIVE

Organisation de la 4ème rencontre citoyenne sur le thème de « L'eau et ses usages »

En octobre 2022, le Conseil de développement de GrandAngoulême a organisé une journée d'échanges sur la problématique de l'eau et de ses usages.

Dans ce cadre, six ateliers d'échanges ont permis aux participants de s'exprimer sur le sujet. Ces ateliers ont également été l'occasion de sensibiliser et de questionner les participants sur leurs attentes vis-à-vis de l'agglomération en termes de

pédagogie, d'accompagnement, ou encore de sensibilisation sur la tarification de l'eau.



Conseil de développement de GrandAngoulême, Nouvelle-Aquitaine

Interpellation 4

Ouvrir les débats aux citoyens et étudier leurs propositions.

En relation avec la mesure 33 du plan Eau du gouvernement, mettre en place une consultation, la plus large possible, permettant d'associer les citoyens aux réflexions des Commissions locales de l'eau (CLE). S'appuyer également sur les CESER et les coordinations régionales des conseils de développement.

Prôner une vigilance citoyenne pour défendre un bien commun d'intérêt général.

Valoriser les démarches de participation citoyenne dont les propositions peuvent compléter l'action publique en matière de gestion de l'eau.

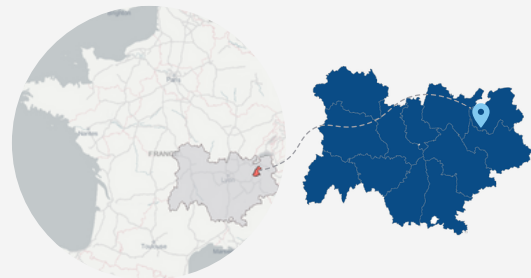
INITIATIVE

Le LAB'EAU, lieu d'expérimentation, de capitalisation et de valorisation des démarches citoyennes

Le LAB'EAU est une plateforme d'expérimentation des démarches citoyennes et des outils qui viennent appuyer la mise en œuvre de la politique « eau » du Grand Annecy sur différents thèmes (économies d'eau, ville perméable, réutilisation des eaux de pluie...).

Espace d'élaboration, il associe l'Espace citoyen, les services du Grand Annecy et certains de ses partenaires (syndicats de gestion de l'eau, entreprises innovantes dans le domaine de l'eau...), et vise l'adaptation du territoire face au dérèglement climatique.

L'Espace citoyen du Grand Annecy souhaite s'investir dans cette démarche, contribuer à amplifier la mobilisation citoyenne, tout en dialoguant avec élus, services et partenaires.



Espace citoyen du Grand Annecy, Auvergne Rhône-Alpes



Interpellation 5

Accélérer l'adaptation de l'agriculture vers des modèles plus résilients pour préserver la ressource eau en quantité et en qualité.

Mieux connaître son territoire pour proposer une agriculture en adéquation avec ce dernier, plus économe en eau, plus résiliente au dérèglement climatique, tout en sécurisant la rentabilité de la production agricole.

Sensibiliser en allant au contact des agriculteurs, les convaincre de se tourner vers une agriculture plus durable, et sans pesticide. Au préalable, engager un travail au niveau des conseils de développement sur la pollution de l'eau, et oser prendre les devants.

Généraliser les formations professionnelles à destination des agriculteurs afin qu'ils puissent acquérir les connaissances nécessaires pour être capable d'optimiser les ressources en eau de leur territoire, compte tenu de la ressource en eau existante.

Se positionner sur le moyen ou le long terme quand on parle de reconversion ou de changement dans le type d'agriculture.

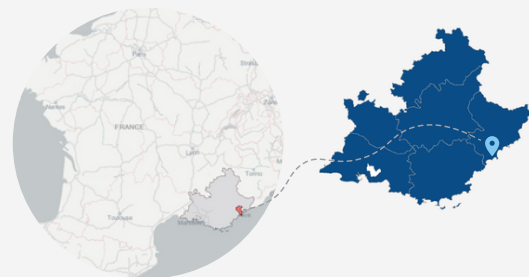
CONTRIBUTION

Faire de l'agriculture une réponse face au dérèglement climatique en s'appuyant notamment sur les jeunes agriculteurs

Le Conseil de développement de Sophia Antipolis propose de travailler avec les lycées agricoles en passant des contrats directement avec les étudiants permettant de leur fournir une surface foncière « pour s'essayer » et se former.

Dans cette optique, le Conseil de développement propose de recenser et de sanctuariser l'ensemble des terrains fertiles et potentiellement agricoles pour des usages maraîchers,

afin de renforcer l'autonomie et les confier aux jeunes agriculteurs.



*Conseil de développement de Sophia Antipolis,
Provence Alpes-Côte d'Azur*

Pour plus d'informations, consultez le document complet

Valoriser le rôle de médiateur du conseil de développement qui peut permettre d'enclencher les discussions entre acteurs (élus, agriculteurs, écologistes...).

Mettre en avant le rôle du conseil de développement dans le suivi et l'évaluation des politiques publiques pour encourager une mise en cohérence des politiques en place.

Interpellation 6

Renforcer la collecte et la mise à disposition de données sur la répartition et les usages de l'eau, y compris en termes de prospective.

Pour connaître la répartition de l'utilisation de l'eau selon les secteurs (agriculture, industrie...), s'appuyer sur la connaissance approfondie des conseils de développement des réalités locales, des caractéristiques géographiques, des ressources naturelles et des besoins spécifiques de leur territoire.

Pour renforcer ces connaissances, les conseils de développement doivent avoir accès à des données intelligibles et des informations précises, actualisées et transparentes sur les ressources en eau, leur utilisation, leur disponibilité et leur état. Il est important de fournir aux membres et aux chargé(e)s de mission des conseils, les connaissances nécessaires pour comprendre les enjeux de l'eau, afin qu'ils puissent formuler des recommandations pertinentes.

INITIATIVE

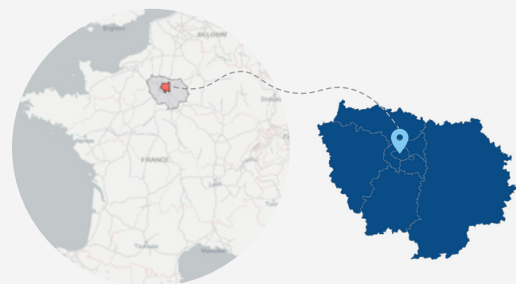
Lancement d'une étude sur la gestion du risque de pénurie d'eau pour faire face aux sécheresses croissantes

Anne Hidalgo, Maire de Paris, Patrick Ollier, Président de la Métropole du Grand Paris et Président de l'établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs et l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) ont engagé une étude d'envergure prospective sur les impacts possibles d'une pénurie en eau à l'échelle de l'aire urbaine de Paris à l'horizon 2030, 2050 et 2100.

Cette étude comportera une évaluation des impacts socio-économiques d'une pénurie et de ses

conséquences sur la Seine et ses affluents.

Ainsi, cela permettra une identification de nouvelles mesures à mettre en œuvre pour préparer le territoire métropolitain à faire face aux risques de sécheresse à court, moyen, et long terme.



Conseil de développement de la Métropole du Grand Paris, Ile-de-France

OUTIL

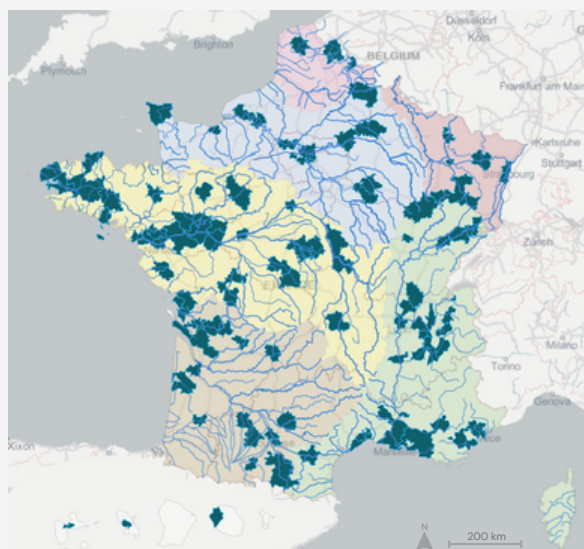
Les données « eau » disponibles dans l'Observatoire territorial et citoyen

Afin de compléter les réflexions du groupe de travail Eau, nous avons travaillé à la mise à disposition de données de base, sous forme de cartes et de graphiques, permettant de poser un premier regard sur les caractéristiques géographiques relatives à l'eau et la place des conseils de développement dans ce paysage. La cartographie des principaux cours d'eau en est un exemple.

En plus de la couche des bassins hydrographiques et de celle des cours d'eau, nous avons ajouté une couche supplémentaire correspondant aux périmètres des conseils de développement.

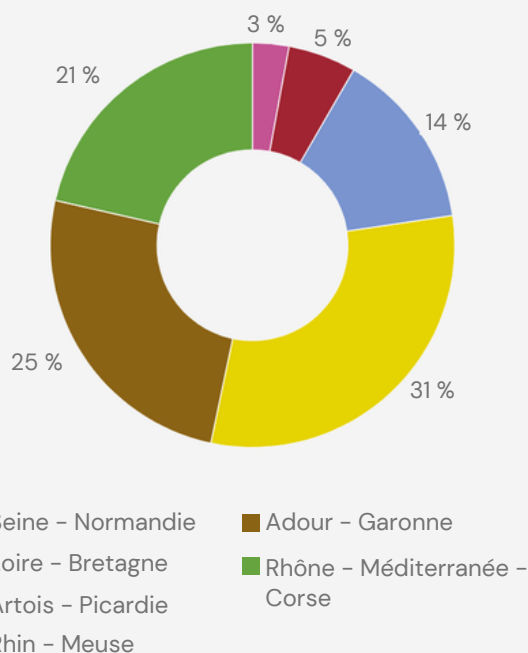
Ces données constituent une base de compréhension de la problématique de l'eau et sont accessibles à l'ensemble des conseils de développement qui souhaitent travailler sur le sujet.

Cartographie des principaux cours d'eau et des conseils de développement membres de la CNCD



- Les cours d'eau
- Les conseils membres de la CNCD
- Les grands bassins

Répartition des cours d'eau par bassin hydrographique



©Observatoire territorial et citoyen, CNCD, 2023



Interpellation 7

Encourager les actions pour réutiliser l'eau et lutter contre l'imperméabilisation des sols.

En lien avec le décret du 29 août 2023 relatif aux usages et aux conditions d'utilisation des eaux de pluie et des eaux usées traitées qui prévoit d'assouplir la législation en place, mettre en œuvre les dispositifs nécessaires pour réutiliser ces eaux de façon systématique.

Mettre en place des dispositifs pour mieux capter l'eau quand elle tombe en récupérant les eaux de ruissellement sur les toits et en incitant à la mise en place de citernes pour tous les nouveaux bâtiments et les bâtiments publics.

CONTRIBUTION

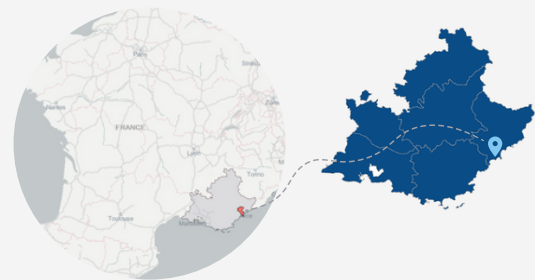
Gérer au mieux la ressource eau à travers une approche intégrée

Le Conseil de développement de Sophia Antipolis a travaillé sur la problématique de la baisse moyenne des eaux pluviales.

Pour y faire face, le conseil de développement souligne l'importance d'agir sur le gaspillage de l'eau utilisée, la réutilisation des eaux usées après traitement, et la protection des eaux de ruissellement.

Il propose différents moyens de stockage possible pour ces eaux de ruissellement : les toitures stockantes, les chaussées à structure réservoir, les

puits, les noues, les bassins secs et en eau, ou encore les tranchées d'infiltration.



Conseil de développement de Sophia Antipolis,
Provence Alpes-Côte d'Azur
Pour plus d'informations, consultez le document complet

Protéger la ressource en facilitant la pénétration de l'eau. Pour cela, une meilleure connaissance du cycle de l'eau permettrait une meilleure appréhension des solutions autour de la pénétration de l'eau (haies, méandres, et en milieu urbain et péri-urbain, pavés et autres dispositifs drainants et infiltrants).

Faire en sorte que les conseils de développement travaillent sur le sujet de la lutte contre l'imperméabilisation des sols. Commencer par faire un état des lieux des nappes phréatiques sur leur territoire, et suivre leur évolution en qualité et en quantité.

Interpellation 8

S'appuyer sur les conseils de développement et leur connaissance fine et locale des enjeux de leur territoire.

Saisir les conseils de développement sur les documents d'urbanisme et de planification de leur territoire, dans une logique de coconstruction des politiques publiques et pour une meilleure intégration des enjeux eau dans les plans structurants (PLUi, PLHI, SCoT...).

Accorder une attention particulière à la préservation du patrimoine naturel d'un territoire, et en particulier des zones humides, et saisir les conseils de développement sur le sujet.

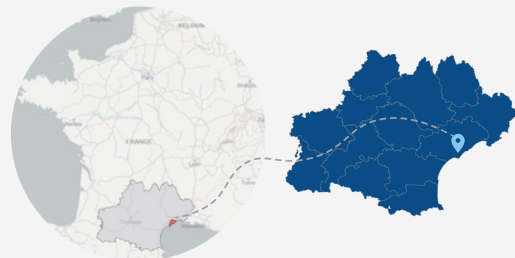
INITIATIVE

L'exemple du contrat de gestion intégrée et de transition écologique du bassin de Thau

Le contrat de gestion intégrée et de transition écologique (CGITE) 2020-2025, est porté par le Syndicat mixte du bassin de Thau (SMBT) et l'Etat. Il structure les actions et réflexions et vise à coordonner l'ensemble des politiques publiques pour préserver et valoriser le patrimoine naturel dans le développement du territoire de Thau avec en fil rouge la participation citoyenne.

Ce contrat fait l'objet d'une très large concertation avec l'animation de 14 groupes de travail depuis 2018 comprenant la participation du Conseil de développement de Sète à toutes les réunions, 195 participants et plus

de 500 contributions. Des assises (Ora maritima 2019) ont également été organisées avec des ateliers techniques, une rencontre institutionnelle, des mini-conférences et des visites. Cet événement a rassemblé plus de 800 participants.



Conseil de développement de Sète Agglopôle Méditerranée, Occitanie

Plus d'informations sur le site internet du SMBT



Interpellation 9

Mieux informer les élus et les habitants, reconnaître les risques possibles associés à l'eau, et prendre des mesures en adéquation avec ces risques.

Former les habitants et les élus aux risques et les tenir informés avec un point de vigilance particulier pour les littoraux et la nécessité d'alerter les habitants en amont, notamment pour les problématiques spécifiques liées à la montée des eaux et à la modification du trait de côte. Alerter les populations qui habitent déjà ces territoires, mais aussi ceux qui envisagent de s'y installer.

CONTRIBUTION

« Les pieds dans l'eau », le rapport final sur l'évolution du trait de côte du Conseil de développement du Pays d'Auray

Ce rapport final a pour objectif majeur d'inciter les élus à tenir compte des enjeux en lien avec l'élévation du niveau de la mer dans leurs décisions, et de faire agir la puissance politique.

Il a été rédigé autour de la question de l'adaptation du territoire face aux conséquences relatives à la montée du niveau moyen de la mer, des submersions marines, et des évolutions du trait de côte.

Pour faire face à ces enjeux la mise en place d'actions est nécessaire pour prévenir les changements à venir, s'inscrivant dans un temps long mais devant être réalisées dès à présent.

Outre la nécessité d'alerter, de sécuriser, de sensibiliser et de concerter, la proposition phare du conseil de développement porte sur les préemptions de la collectivité sur des logements ou espaces constructibles, en zone jugée non atteinte par les submersions à long terme.



*Conseil de développement du Pays d'Auray,
Bretagne*

Pour plus d'informations, consultez le document complet

Parmi les risques associés à l'eau, reconnaître aussi bien les risques liés à l'excès d'eau provoquant des inondations, que les risques liés à l'épuisement de la ressource (sécheresses) dont les conséquences sont parfois importantes, notamment sur les constructions (fissuration en façade des bâtiments) et amplifiées avec le dérèglement climatique.

Interpellation 10

Préserver la ressource en eau dans un contexte de dérèglement climatique.

Anticiper les effets du dérèglement climatique sur le cycle de l'eau pour mieux prendre en compte ses impacts (sécheresses, épuisement des ressources d'eau profonde, diminution de la neige, précipitations accrues, ruissellements, inondations, glissements de terrain, acidité des sols...).

S'adapter aux effets du dérèglement climatique tout en continuant de lutter.

Mieux identifier les secteurs qui seront les plus vulnérables aux variations de précipitations, sécheresses, ou encore inondations. Une meilleure compréhension de ces impacts permettra de développer des stratégies adaptées pour faire face aux défis futurs.





CONTRIBUTION

Repenser la mobilité sur la frange littorale face à la montée des eaux

Le Conseil de développement de Sophia Antipolis a réfléchi à de nouveaux moyens de communication sur la frange littorale pour adapter la mobilité. Plutôt que de lutter, il propose différentes préconisations pour s'adapter à court terme telles que :

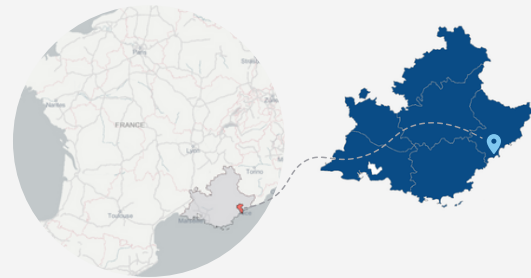
- mettre à disposition des vélos électriques et aménager des pistes cyclables,
- inciter les utilisateurs à ne pas se rendre à la plage en voiture,
- créer des parkings relais à proximité des plages et lieux touristiques.

A moyen terme d'autres actions sont également possibles comme étudier :

- la prolongation d'une des lignes de la métropole depuis l'aéroport,

- la possibilité de prolonger le téléphérique existant,
- la mise en place de navettes maritimes.

En vue du déplacement de la route du Bord de mer, réfléchir à son aménagement en promenade végétalisée accessible aux piétons, vélos et PMR.



*Conseil de développement de Sophia Antipolis,
Provence Alpes-Côte d'Azur*

Pour plus d'informations, consultez le document complet



Interpellation 11

Allier urbanisation et protection des milieux naturels et zones humides dans les politiques d'aménagement du territoire.

Intégrer les propositions des conseils de développement favorisant la restauration des milieux dans les documents d'urbanisme et de planification (PLUi, SCoT, PPRI...).

INITIATIVE

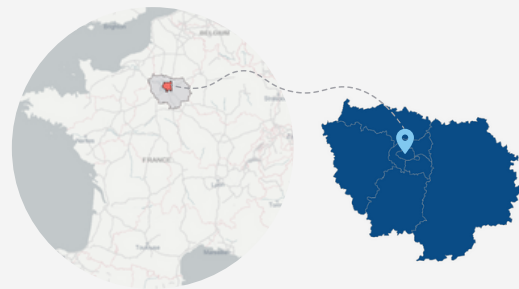
L'exemple du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) de la Métropole du Grand Paris

La question de la ressource en eau et du réchauffement climatique étant un sujet d'intérêt pour la Métropole, le Conseil de Développement de la Métropole du Grand Paris a travaillé sur la formulation de plusieurs préconisations.

Parmi ces préconisations, le CoDev a proposé d'intégrer dans le SCoT :

- des orientations plus précises sur la gestion des eaux pluviales à la parcelle,
- l'indispensable maintien de la pleine terre,
- l'interdiction ou la limitation stricte de la constructibilité dans les zones inondables.

Le 13 juillet 2023, la Métropole du Grand Paris a instauré dans son Schéma de cohérence territoriale de tendre vers 30 % de pleine terre à la parcelle.



*Conseil de développement de la Métropole
du Grand Paris, Ile-de-France*

Pour plus d'informations, consultez le document complet

Pour lutter contre la fragilisation des maisons à cause des retraits d'argile (fissures, effondrement...) adapter les techniques de construction avec des fondations plus profondes par exemple.

Valoriser les zones tampons, humides notamment le long des cours d'eau, avec des forêts alluviales et multiplier les mares.

Agir sur l'environnement urbain et péri-urbain (revégétaliser les toits, développer les parcs en ville et petits bassins) pour favoriser la fraîcheur, en particulier en milieu urbain.



©Pixabay



©Getty Images



©DiscoA340, 2022

Interpellation 12

Instaurer une tarification de l'eau plus équitable, durable, et transparente.

S'appuyer sur les enquêtes menées par les conseils de développement pour établir un diagnostic à l'échelle nationale.

L'accès à l'eau potable et l'assainissement dans des conditions économiquement acceptables pour tous est reconnu au plan international comme un droit fondamental de l'Homme (loi 2006-1772, loi 2011-156). Aussi, veiller à ce que usagers, particuliers et professionnels bénéficient d'un service de l'eau continu, performant, durable, et de qualité et à un tarif accessible et adapté.

Informier le public, sensibiliser, et multiplier les débats. Favoriser la pédagogie pour une meilleure compréhension de la facture d'eau.

Dans le cadre de la proposition 43 du Plan Eau qui suggère de solliciter l'avis du Conseil économique social et environnemental (CESE) « sur les évolutions nécessaires pour faire des recommandations sur la tarification progressive de l'eau », il serait également pertinent d'aller plus loin en proposant que le CESE saisisse les conseils de développement sur le sujet.



Tester une évolution de la tarification en promulguant des solutions novatrices telles que la tarification progressive ou des tarifications différentes selon les utilisations de l'eau.



CONTRIBUTION

Transfert de la compétence eau et assainissement et stratégie tarifaire

En octobre 2022, après s'être autosaisi du sujet, le Conseil de développement de Bugey Sud donne son avis sur les modalités du transfert de la compétence, et esquisse des propositions sur une politique globale de l'eau.

Dans ce cadre, le conseil de développement souligne la nécessité de ne pas opposer une logique strictement financière à la nécessaire incitation à la sobriété, et se positionne sur différentes stratégies tarifaires possibles :

- Tarification par catégorie d'usagers : en accord avec les catégories proposées (usagers domestiques, industriels, agriculteurs)

- Tarification linéaire, progressive ou dégressive : la tarification progressive aurait pour effet d'inciter à la sobriété. Sa mise en œuvre en respectant un principe d'équité entre usagers s'avère complexe. Le Conseil de développement soutient donc le choix de la tarification linéaire.
- Tarification sociale : garantir « l'eau vitale » aux plus démunis tout en ayant une vigilance particulière concernant les ménages en difficulté.



Conseil de développement de Bugey Sud,
Auvergne Rhône Alpes

Pour plus d'informations, consultez le document complet

CONCLUSION



Face aux défis du dérèglement climatique, et à la nécessité de changer les habitudes et les comportements pour préserver l'eau comme ressource et comme milieu, les conseils de développement ont un rôle significatif à jouer aux côtés de l'ensemble des acteurs de l'eau existants.

A travers leurs actions, ils ont la capacité de favoriser la participation inclusive, d'apporter un regard spécifique sur les politiques publiques, et de veiller à ce que les intérêts de l'ensemble des parties prenantes soient pris en compte pour une gestion plus durable de cette ressource si précieuse qu'est l'eau.

Pour cela, ils doivent avoir accès à des informations précises, actualisées et transparentes sur la ressource en eau de leur territoire, son utilisation, et sa disponibilité y compris dans le futur.

La collaboration et la coordination entre les décideurs publics et les organismes responsables de la gestion de l'eau doivent également être renforcées. Une communication régulière entre décideurs et conseils de développement est donc essentielle pour garantir la prise en compte des recommandations formulées par le conseil de développement dans les politiques et actions concrètes mises en œuvre dans les territoires.

Enfin, il est primordial de mettre en place des mécanismes de suivi et d'évaluation de l'intégration des préconisations proposées par le conseil de développement à la collectivité, et d'en mesurer leurs impacts. Ce suivi permettrait d'identifier les axes d'amélioration et les ajustements nécessaires, et de renforcer la place des conseils de développement.

Avec la participation de :



REMERCIEMENTS

Nous remercions l'ensemble des **président·es, membres et technicien·nes de conseils de développement** qui ont pris part à la démarche et qui ont participé aux réunions du groupe de travail Eau.

Nous tenons à remercier tout particulièrement **Christophe Bayle**, président fondateur de Tadatum ainsi que son directeur général **Jean-Pierre Lartige**, pour leur implication, leur participation et le travail accompli.

Un grand merci pour leur aide et leur soutien, qui ont grandement facilité la réalisation de cette étude.



RÉDACTION ET MISE EN PAGE

Pauline Soubieux, Cheffe de projets CNCD

CRÉDITS PHOTOS ET CARTES

Couverture : ©Pauline Soubieux, 2023

Dernière de couverture : ©Pixabay

Titres : ©Pixabay

Cartes : ©Observatoire territorial et citoyen, 2023

Fonds de cartes des régions : ©Comersis

DATE DE PUBLICATION

Octobre 2023

IMPRESSION

Novembre 2023



Espace d'échange de pratiques, de débat et de réflexion pour les conseils de développement, la **Coordination nationale des Conseils de développement** œuvre depuis sa création pour le développement d'une citoyenneté active et agit pour faire progresser la démocratie participative dans tous les territoires.



Siège social : 22 rue Joubert, 75 009 Paris

Adresse postale : 75 allée des Parfumeurs, 92 000 Nanterre



coordination.nationale@conseils-de-developpement.fr



<https://conseils-de-developpement.fr>

